

Madame le Maire, Monsieur le Maire,
Madame la Présidente, Monsieur le Président

Le Président,

Châteauroux, le 10 novembre 2023

Chers Collègues

Objet : Mise en place du dispositif de signalement

La loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 a introduit l'obligation pour tous les employeurs publics de mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique. Le législateur a prévu que les collectivités locales et leurs établissements publics puissent déléguer sa mise en œuvre à leur Centre de Gestion, établissement public identifié comme tiers de confiance extérieur, qui apporte des garanties de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

Aussi, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, dans sa délibération CA-2023-28 du 20 juin 2023, a décidé de mettre en œuvre ce dispositif à destination des collectivités et établissements publics de l'Indre. Le dispositif proposé est soumis à conventionnement entre votre collectivité/établissement public et le Centre de Gestion.

Pour nous permettre de vous aider à répondre à votre obligation et bénéficier du dispositif proposé, il vous appartient de délibérer et de nous retourner par mail la convention jointe à ce courrier (signalement.actes@cdg36.fr). Vous trouverez en annexe les modèles de documents nécessaires, ainsi qu'une plaquette d'information.

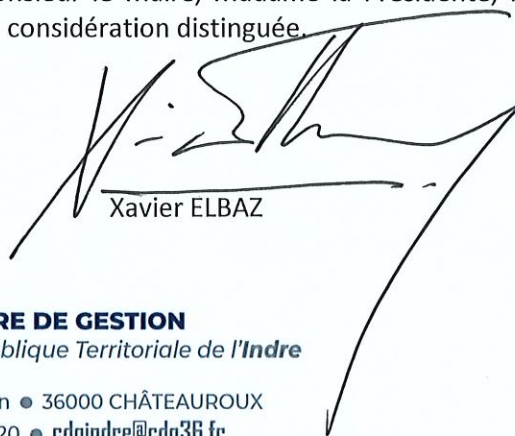
En qualité d'employeur, vous êtes en charge d'informer les agents placés sous votre autorité de l'existence du dispositif de signalement et de ses modalités. Pour faciliter cette information, l'équipe du Centre de Gestion a conçu un ensemble de supports de communication qui vous sera adressé dès lors que vous adhérez au dispositif.

En proposant un nouveau service mutualisé, simple et efficace aux affiliés, je souhaite faciliter la mise en œuvre des obligations par les employeurs territoriaux à travers ce dispositif de signalement.

Si vous souhaitez bénéficier d'éléments complémentaires ou être accompagné dans vos démarches, Madame Elodie COMBLET, responsable du Pôle Santé-Prévention du Centre de Gestion, est à votre disposition (e.comblet@cdg36.fr).

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Chers Collègues, l'expression de ma considération distinguée.

Bien À-côté,


Xavier ELBAZ